

PROJET DE COMPTE-RENDU GROUPE DE TRAVAIL 1: PRODUCTION UE

Vendredi 19 octobre 2018
10h00-13h00
Place Jourdan 1, 1040 Bruxelles

Mot de bienvenue du Président

Le Président du Groupe de travail 1, Sean O'Donoghue, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Adoption de l'ordre du jour et du compte-rendu de la dernière réunion (23/05/18)

L'ordre du jour de la réunion est adopté avec un commentaire sur les points d'action définis lors de la dernière réunion.

LIFE fait deux commentaires à propos du compte-rendu de la dernière réunion (23/05/18). Le Président rappelle que les compte-rendus sont un enregistrement de ce qui s'est dit lors de la réunion. Ce contenu est fidèlement reflété par le Secrétariat.

LIFE estime que le dernier point de la page 1, « Prise en compte du point pertinent mentionné dans le rapport de LIFE sur la pêche à petite échelle et les PPC- Terminé », est incorrect et aimerait par conséquent le retirer du compte-rendu.

Le Président ajoute que sur la page 1, le Secrétariat a précisément reflété ce qui s'était passé lors de la réunion, et il est convenu d'ajouter un commentaire au compte-rendu qui n'avait pas été mentionné lors du GT1, que LIFE se chargera de rédiger et d'envoyer au Secrétariat.

Il est aussi décidé qu'à la page 5, LIFE amenderait sa réponse à l'aide d'une formulation qui sera envoyée au Secrétariat.

(NOTE:

Page 1, le commentaire sera le suivant: « *LIFE explique que, dans les PCP, le principal problème de la pêche à petite échelle est qu'elle a besoin de mesures visant à encourager une participation appropriée et représentative des petits producteurs, tel que mentionné dans le Considérant 8 de l'OCM (Règlement 1379/2013, décembre 2013). Ce commentaire n'est pas mentionné dans les Principes directeurs du MAC relatifs aux PCP.* ».

Page 5: amendement

« LIFE estime qu'il manque des mesures visant à atteindre des objectifs sociaux, notamment la participation appropriée et représentative des petits producteurs dans les OP dans les Principes directeurs relatifs aux PPC ».)

Suivi des points d'action de la dernière réunion

Le Président a passé en revue les [points d'action de la dernière réunion du GT1](#).

- Suivi de l'évaluation à mi-parcours de la gestion directe via le Fonds européen pour les affaires maritimes et de la Pêche (FEAMP)- TERMINE
- Réunion avec l'équipe d'évaluation/ consultants en charge de l'évaluation
- Proposer aux CC de rédiger un courrier commun en réponse à cette étude d'impact
- Réunir le FG une fois que la proposition du FEAMP sera publiée.
- Réunion sur le rapport économique annuel de la flotte de l'UE 11-15 juin: invitation du MAC.
- Participation de membres volontaires du MAC à la réunion
- Inviter le Président du CSTEP chaque année au GT1

Normes de commercialisation

Pim Visser (VisNed) fait une présentation sur la [proposition de recommandation du MAC sur les normes de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture](#). Il explique que les résultats issus de leur [questionnaire](#) (15 réponses, fournies principalement par les membres qui travaillent au niveau des associations) ont été intégrés dans un avant-projet de recommandation. En parallèle, une [consultation publique](#) a été lancée par la Commission européenne (COM). Certains membres du MAC ont répondu au questionnaire du Focus Group (FG) et n'ont peut-être pas participé à la consultation publique, qui est un document très technique. Le FG a évalué le cadre réglementaire de certains règlements, notamment sur les sardines, le thon et la bonite, ainsi que sur les produits frais de la pêche et de l'aquaculture. Bien que le MAC n'ait reçu que 15 réponses, elles proviennent d'organisations faîtières qui reflètent l'opinion de leurs membres.

Le Président invite le GT à parcourir le rapport en détail. La COM suit sa propre démarche, néanmoins le MAC décide de se pencher sérieusement sur ce règlement. Selon lui, l'étape suivante consisterait à parcourir le Règlement plus en détails et essayer de proposer les éléments qu'il serait nécessaire d'inclure dans une nouvelle proposition. L'idée serait d'envoyer la proposition à la COM pour qu'elle puisse en tenir compte.

Le Président parcourt l'avant-projet page par page:

- Page 1

Aucun commentaire particulier n'est fait. Le cadre réglementaire sera amendé, si nécessaire.

- Page 2-3

VisNed précise que toutes les réponses au questionnaire sont reflétées dans cette partie du texte. Globalement, le Règlement est plutôt connu, on sait qu'il est mis en œuvre et appliqué. Il

ajoute que les catégories de fraîcheur ne fournissent pas d'information supplémentaire aux acheteurs. La recommandation est de définir une marche à suivre harmonisée, non pas dans le règlement, mais le règlement pourrait faire référence à ce processus (ce qui pourrait prendre jusqu'à 2-2,5 ans).

- Catégories de fraîcheur

Les Pêcheurs de Bretagne reconnaissent le manque d'harmonisation concernant les catégories de fraîcheur. Le Président estime qu'il s'agit d'un point pertinent et souligne qu'il est important de l'analyser en profondeur car, pour lui, les barèmes de cotation ne sont plus valables. Il faudrait les intégrer dans des principes directeurs.

VisNed précise que la réflexion porte sur les catégories dites « propres à la consommation » ou non. Une fois que le produit est jugé propre à la consommation, c'est ensuite aux acteurs du marchés de les distinguer. S'il existe un système permettant de les distinguer, il devrait être harmonisé.

L'AIPCE souligne que la catégorie « propre à la consommation » relève de la responsabilité des autorités vétérinaires. En ce qui concerne les produits « propres à la consommation », la question est de savoir qui va payer pour la vérification des produits; les autorités ou le secteur.

Le Président conclut que le MAC recommanderait l'insertion de ces normes de qualité dans des principes directeurs plutôt que dans le règlement.

La COM invite le MAC à penser au marché européen au sens large, plutôt qu'aux niveaux régionaux et nationaux.

Les Pêcheurs de Bretagne précisent que les catégories de fraîcheur sont surtout utilisées au niveau local et régional, par conséquent si le MAC a la possibilité de redéfinir ces catégories, il vaudrait mieux commencer par quelque chose de semblable au Règlement de 1996, en commençant par une mise en œuvre au niveau local-régional.

- Catégories de calibrage

L'AEPM propose de reformuler le paragraphe 2 en précisant « *OP ou organisation interprofessionnelle* ».

L'AIPCE précise que le « calibre minimal de commercialisation » (*Minimum Marketing Standards, MMS* en anglais) n'est pas clair; qui en est responsable: Les OP ou les organisations interprofessionnelles? Il estime que ce devrait être les organisations de marché.

Le Président est d'accord sur le fait que le MAC doit sérieusement analyser les TMRC du point de vue de la commercialisation.

La COM exprime quelques préoccupations par rapport à ce paragraphe car les OP/IBOs sont

uniquement autorisées à le faire dans le cadre de mécanismes spécifiques qui impliquent un contrôle approfondi de la justification de l'exception aux règles de concurrence. Par conséquent, les OP ne peuvent pas établir de calibres minimaux de commercialisation qui s'appliqueraient à l'ensemble du marché de l'UE. La seule possibilité serait un recours continu à l'instrument d'extension des règles, mais qu'il n'est possible d'utiliser qu'en tant qu'OP représentative dans une zone spécifique.

Concernant l'organisation interprofessionnelle, en réponse à l'AEPM, la COM explique que les organisations nationales ne sont pas des organisations interprofessionnelles au sens du Règlement OCM.

La COM est d'accord avec l'AIPCE, à savoir que si un seul acteur de la chaîne se charge de définir les calibres, cela pourrait poser problème. Il s'agit aussi de savoir comment faire le lien entre TMRC et importations, afin d'assurer des règles équitables avec les normes TMC applicables aux produits importés. C'est un sujet très sensible.

Le Président salue les commentaires de la COM.

VisNed va travailler sur la reformulation du paragraphe qui fait le lien avec les importations, qui sera ensuite transféré au Secrétariat.

L'AIPCE précise que, dans la pratique, les OP définissent certaines tailles pour des raisons liées aux quotas, ce qui est différent des TMC.

L'AEOP rappelle que le but de ce paragraphe est de s'assurer qu'aucune distinction n'est faite entre les TMRC (issues du Règlement de contrôle) et les TMC (issues des normes de commercialisation). Nous devons nous assurer qu'elles sont absolument identiques.

La COM pensait que cette question avait déjà été réglée via l'Art.47.2 de l'OCM et son amendement issu de l'omnibus, qui stipule que lorsque des TMRC existent, elles doivent constituer des TMC.

Le Président invite le FG à réécrire le paragraphe en tenant compte des importations et de la concurrence.

- Les normes que le MAC aimerait voir appliquées et pourquoi

La COM mentionne le cas à part des sardines, notamment à cause d'un possible problème de double niveau de qualité des denrées alimentaires. Le Règlement actuel a été rédigé essentiellement pour une espèce de sardine, *sardine pilchardus*. Néanmoins, la COM a demandé à l'OMC d'étendre la gamme de produits qui pourraient être appelés sardines. Dans le cas du sprat en conserve, le consommateur letton ne dispose pas des mêmes droits en termes de niveaux de qualité que les autres consommateurs des pays qui commercialisent *sardine pilchardus*.

ANFACO-CECOPESCA explique que dans l'ensemble, l'industrie est satisfaite du règlement relatif

aux sardines et au thon.

Pim Visser approfondira ce sujet au sein du FG.

- Page 4

Cette page sera entièrement révisée suite à la discussion de la réunion d'aujourd'hui.

Pour conclure, le Président invite le FG à se réunir à nouveau dans un avenir proche. L'un des principaux points à aborder porte sur les catégories de fraîcheur et les TMC-TMRC, ainsi que les sardines.

VisNed explique que le FG va se réunir avant la fin de l'année afin de pouvoir reformuler la recommandation du FG avant les réunions du MAC en février 2019.

Le Président invite le FG à soumettre sa version finale au plus tard à la mi-janvier 2019 afin de pouvoir en discuter convenablement en février 2019 dans le GT1.

CSTEP

Michael Keatinge fait une [présentation](#) détaillée sur les Tendances et les résultats économiques de la flotte de pêche de l'UE. Cette présentation est réalisée chaque année dans le Groupe de travail 1 du MAC.

LIFE demande des précisions sur les chiffres relatifs aux salaires moyens.

Le Président se demande s'il ne serait pas possible de mettre en place un mécanisme entre le MAC et le CSTEP afin d'aborder les différents points que les membres du MAC ont vu dans le rapport. Le MAC aimerait aussi pouvoir dire ce qu'il aimerait insérer dans ce genre de rapports.

Le CSTEP ajoute qu'ils disposent de très peu d'informations concernant les prix du poisson (c'est-à-dire le volume total débarqué et la valeur totale de ce débarquement). Essayer de comprendre les évolutions de prix constitue un exercice d'une autre envergure. Il ajoute que le CSTEP n'a pas établi de lien avec EUMOFA, c'est donc un point dont il faut discuter. Il explique que le MAC va peut-être devoir entamer un dialogue avec la COM afin d'envisager un nouveau projet sur la question.

L'AEPM: regrette que l'aquaculture ne soit pas représentée dans ces rapports, et se demande si le CSTEP envisage de produire un rapport similaire sur les produits de l'aquaculture.

Le CSTEP répond qu'un rapport similaire sur l'aquaculture a été publié.

CEP espérait qu'un représentant du CSTEP présente le rapport sur le secteur de la transformation du poisson dans l'UE lors de la prochaine réunion du GT2 du MAC, notamment sur l'optimisation de la valeur d'EUMOFA et pour s'assurer qu'il y a bien une corrélation.

La Good Fish Foundation se demande si le CSTEP a analysé les répercussions potentielles de la pêche au maquereau sur les prises totales de l'UE, sur base des conseils scientifiques.

Le CSTEP répond que oui, et ajoute que si l'on commence à analyser les données relatives aux prix, à la demande, à l'offre, etc., cela va nécessiter énormément de temps et d'expertise.

Le Président espère pouvoir mettre en place une relation entre le MAC et le CSTEP. Il conclut que le GT1 verra avec la COM comment contribuer au CSTEP, tout en créant également des liens avec EUMOFA. Sur ce point, il est nécessaire de rédiger une feuille de route sur la marche à suivre. Lors des réunions du MAC en février, le GT verra avec la COM comment aborder ces questions.

Mises à jour sur:

- **FEAMP**

Le Président précise que ce sujet est essentiel pour le GT1.

Christophe Vande Weyer (COM) présente le calendrier relatif à la proposition du FEAMP:

- 12/06/2018: Publication de la proposition de la COM
- 12/09/18 : un [projet de rapport](#) de l'eurodéputé Mato est envoyé à la COM.
- 12/10/2018: les amendements sur le projet de rapport du PE seront déposés (voir les amendements [ici](#))
- A l'heure actuelle, le Conseil étudie la proposition article par article. Une première conclusion devrait être publiée au cours de la Présidence autrichienne. La conclusion finale ne sera publiée qu'à la fin de l'année 2018.
- X/01/2019: vote au sein de la Commission PECH
- Les trilogues auront lieu après les élections européennes mais avant l'été 2019.

L'idée est que les EM aient terminé leur programmation d'ici 2020 et qu'ils commencent à la mettre en œuvre dès le 01/01/2021.

La COM souligne que le MAC était censé donner un avis à la COM, et non pas aux co-législateurs. Le Président explique que dans le cadre de la PCP, Article 44, les CC peuvent fournir des conseils à la COM et aux EM. Le MAC est tout à fait conscient qu'une fois la proposition publiée, les commentaires du MAC à la COM ne seront faits qu'à titre informatif. .

- **EUMOFA**

La COM précise que le contrat actuel expire à la mi-décembre mais que la procédure de passation pour le prochain contrat est en cours, la continuité sera donc assurée. Une évaluation à mi-parcours des dépenses du FEAMP via la gestion directe va être publiée d'ici peu. Ce rapport conclura qu'EUMOFA fournit des informations très pertinentes sur le marché. La recommandation sera de maintenir EUMOFA dans sa fonction actuelle, avec le même niveau de financement.

Le Président insiste sur le fait qu'EUMOFA était à l'ordre du jour du GT1 à plusieurs reprises. Le GT1 aimerait savoir comment il peut interagir davantage et améliorer ainsi EUMOFA.

Résumé des actions & des décisions prises

Le Président conclut en lisant 2 principaux points d'action pour la prochaine réunion:

- 1) La recommandation du MAC sur les Normes de commercialisation:
Le Focus Group en novembre afin de terminer l'avant-projet. Adoption par le Groupe de travail en décembre. Envoi à la Commission en janvier au plus tard.
- 2) Avis du MAC sur le FEAMP: adoption urgente par procédure écrite si nécessaire. A envoyer aux co-législateurs.
- 3) Voir comment améliorer et rendre plus efficace l'interaction entre le MAC et le CSTEP
- 4) Discussions supplémentaires pour voir comment permettre une interaction entre le MAC et EUMOFA et améliorer ainsi EUMOFA.

Fin de la réunion

PROJET

NOM		ORGANISATION
Andrew	Kuyk	CEP
Arnault	Chaperon	FEAP
Bruno	Guillaumie	AEPM
Brian	O'Riordan	LIFE
Christine	Absil	Good Fish Foundation
Christophe	Vande Weyer	Commission européenne
Claudia	Orlandini	LIFE
Claudia	Vinci	AIPCE-CEP
Daniel	Voces	Europêche
Eduardo	Miguez López	Puerto Celeiro s a OPP 77
Emiel	Brouckaert	AEOP
Erik	Bjorn Olsen	Living Sea
Guus	Pastoor	AIPCE
James	Warwick	SEAFISH
Janne	Posti	MSC
Jarek	Zielinski	PSPR
Jean-Marie	Robert	Les Pêcheurs de Bretagne
Jessica	Demblon	Conseil consultatif pour les marchés
Jose Basilio	Otero Rodriguez	Federación Pescadores de Lugo
Katarina	Sipic	Conxemar
Katrin	Vilhem Poulsen	WWF
Nicolas	Fernández	OPP 72
Patrick	Murphy	Irish South & West Fish Producers Organisation, CLG (IS&WFPO, CLG)
Pim	Visser	VisNed
Roberto Carlos	Alonso Baptista de Sousa	ANFACO-CECOPESCA
Sandra	Sanmartin	Conseil consultatif pour les marchés
Sean	O'Donoghue	KFO
Sergio	López García	OPP Lugo